

Votre mobilité d'études Erasmus+ en France à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

- Petit guide pratique -

Contenu

1- Présentation rapide de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour	2
2- Votre nomination et votre dossier Erasmus+	2
3- Votre contrat d'études « Learning agreement »	3
4- Inscription administrative et inscription pédagogique à l'UPPA	3
5- Logement pendant votre mobilité à Pau	4
6- Programme d'accueil pour les étudiants Erasmus+	7
7- Calendrier universitaire de l'UPPA.....	7
8- Informations pratiques	8
9- Démarches administratives en France et documents à apporter avec vous	9
10- Le service des relations internationales de l'UPPA.....	10

Nous vous remercions de votre intérêt pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et nous espérons vous accueillir pour réaliser votre mobilité d'études dans le cadre du programme Erasmus+.



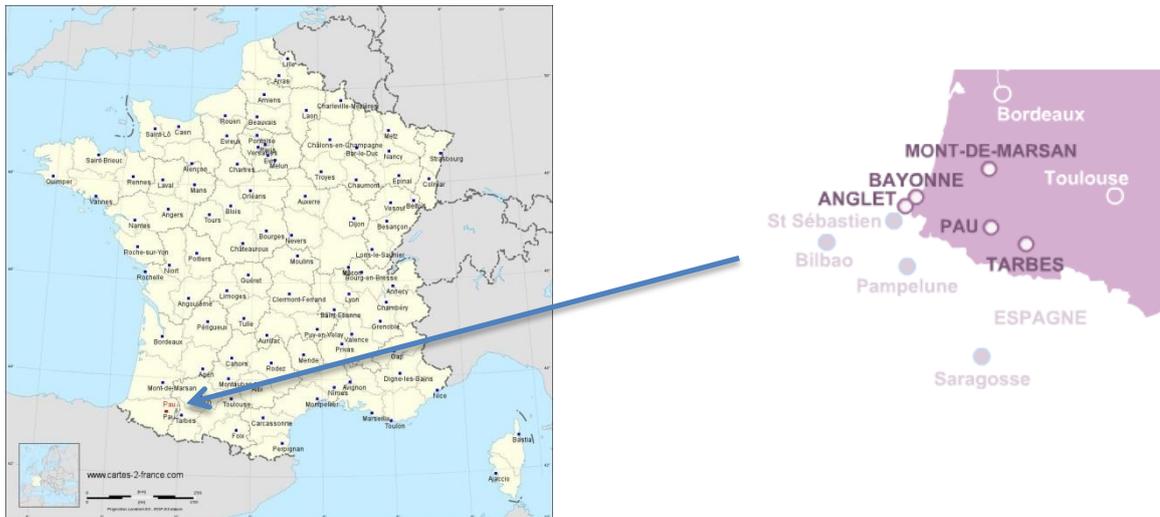
***Merci de lire (et relire) attentivement ce petit guide pratique
car il contient des informations utiles.***

1- Présentation rapide de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Nous vous invitons à consulter le site internet www.univ-pau.fr afin de découvrir « virtuellement » notre université.

Située à la frontière espagnole, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est un réseau de 4 campus qui bénéficie, du fait de sa situation géographique, d'atouts exceptionnels.

- **Pau** : le campus dans la cité, au pied de la chaîne des Pyrénées.
- **Bayonne et Anglet** : les campus de la Côte Basque, au bord de l'Océan Atlantique.
- **Mont-de-Marsan** : le campus des Landes, au cœur de la plus grande forêt d'Europe.
- **Tarbes** : le campus des Hautes-Pyrénées, aux portes du Parc National des Pyrénées et de l'Observatoire du Pic du Midi de Bigorre.



En fonction de l'accord Erasmus+ qui lie votre université d'origine et l'UPPA, votre mobilité se déroulera sur un des campus de notre université. Les cours que vous choisirez à l'UPPA se dérouleront sur un seul campus.

2- Votre nomination et votre dossier Erasmus+

Le service des relations internationales de votre université transmet au service des relations internationales de l'UPPA votre candidature Erasmus+ pour une mobilité pour le premier semestre, ou pour le second semestre ou pour l'année complète.

Le premier semestre se déroule de début septembre à mi-janvier et le second semestre se déroule de mi-janvier à fin mai.

Votre nomination doit nous parvenir **avant le 15 mai** pour une mobilité se déroulant au premier semestre ou pendant l'année complète.

Votre nomination doit nous parvenir **avant le 1er novembre** pour une mobilité se déroulant au second semestre.

Quand votre nomination sera effectuée et validée dans l'application Mobility-Online, vous recevrez des messages via Mobility-Online et vous devrez constituer votre dossier Erasmus+ sur Mobility-Online.

En attendant cette nomination, voici la liste des documents à préparer et à téléverser dans Mobility-Online.

Vous devrez téléverser des documents scannés de bonne qualité, de préférence au format PDF, de taille correcte, et surligner en couleur les dates de validité. Votre nom et votre prénom doivent bien figurer sur ces documents. Par ailleurs, des documents écrits en français ou en anglais seraient fortement appréciés pour faciliter la compréhension.

- contrat d'études (Erasmus learning agreement),
- photo d'identité*,
- carte d'identité ou passeport en cours de validité,
- carte européenne d'assurance maladie en cours de validité,
- attestation d'assurance responsabilité civile** vous couvrant pour toute la durée de votre séjour en France,
- attestation d'assurance rapatriement** vous couvrant pour toute la durée de votre séjour en France,
- attestation de votre niveau de français complétée par un professeur de français ou résultat au test dialang (**uniquement si vous participez au programme d'accueil du premier semestre**).

Le service des relations internationales de l'UPPA est chargé de vérifier votre dossier Erasmus+ sur l'application Mobility-Online. Nous vous tenons régulièrement informé de l'évolution de votre dossier.

***Attention : la photo d'identité que vous nous transmettez dans Mobility Online sera également la photo que nous mettrons sur votre future carte étudiant de l'UPPA.**

****Pour les assurances, merci de consulter les explications dans les paragraphes 5 et 9.**

3- Votre contrat d'études « Learning agreement »

Un des documents indispensables à fournir avant votre arrivée est votre « learning agreement ». Votre université d'origine doit vous remettre le document à compléter.

Vous établirez ce contrat d'études avec l'aide d'un professeur de votre université : vous devez choisir la liste des cours que vous envisagez de suivre à l'UPPA pendant votre mobilité.

Voici un lien vers la page dédiée aux formations proposées par l'UPPA : <https://formation.univ-pau.fr/fr/catalogue/toutes-les-formations.html>

Quand vous aurez établi votre contrat d'études, vous devrez le signer, le faire signer par le responsable de l'accord de votre université d'origine et le téléverser dans l'application Mobility-Online.

Au début de votre mobilité, il est très probable que vous fassiez des modifications de votre contrat d'études. Vous ferez ces modifications avec l'aide du professeur-coordonateur de l'UPPA. Pour cela, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec votre professeur-coordonateur par e-mail (adresse indiquée sur le contrat d'études normalement).

4- Inscription administrative et inscription pédagogique à l'UPPA

Quelques semaines avant le début de votre mobilité, nous vous enverrons par email le dossier d'inscription administrative que vous complétez avant votre arrivée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Vous l'apporterez avec vous afin d'effectuer votre inscription administrative.

Vous obtiendrez le justificatif de scolarité à l'UPPA (**certificat de scolarité et carte étudiant**) après votre inscription administrative qui sera réalisée à la scolarité centrale de notre établissement (ou dans un autre service de scolarité selon le campus de votre mobilité).

La **carte d'étudiant IZLY** est une solution de paiement en ligne et permet d'accéder à différents services sur le campus (restaurant universitaire, photocopies, bibliothèques, laverie). Elle est également la pièce d'identité obligatoire à présenter afin de passer les examens.

Pour valider votre inscription administrative à l'UPPA, les documents suivants vous seront demandés :

- le dossier d'inscription administrative en ligne ;
- attestation d'assurance responsabilité civile = Personal liability insurance ;
- pièce d'identité = identity card or passport ;
- carte européenne d'assurance maladie = European Health Insurance Card (uniquement pour les étudiants de l'UE) ou attestation RAMQ pour les ressortissants québécois.

Attention : les étudiants qui viennent dans le cadre d'un programme Erasmus+ « études » doivent téléverser ces documents dans leur dossier dématérialisé sur l'application Mobility-Online.

De plus, tous les étudiants qui viennent à l'UPPA dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou BCI ou autres) doivent également fournir une attestation d'assurance rapatriement valable en France et pendant la durée totale de la mobilité.

Après l'inscription administrative à l'UPPA, vous ferez votre inscription pédagogique et établirez votre emploi du temps avec l'aide de votre professeur-coordonateur de l'UPPA. Pour cela, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec ce professeur-coordonateur par e-mail (adresse indiquée sur le contrat d'études, normalement).

L'inscription pédagogique est une étape obligatoire afin de valider votre inscription aux examens.

Rappel : en tant qu'étudiant Erasmus, vous n'aurez pas de frais de scolarité à payer ici à l'UPPA mais vous devez obligatoirement vous réinscrire dans votre université d'origine avant d'arriver à l'UPPA. Le certificat de scolarité de votre université d'origine devra être téléversé dans votre dossier Mobility-Online.

5- Logement pendant votre mobilité à Pau

IMPORTANT : en tant qu'étudiant en mobilité d'études Erasmus+, vous avez la possibilité de demander un logement universitaire. Si vous envisagez de faire une demande de logement universitaire (c'est-à-dire un logement géré par le CLOUS), vous devez faire cette demande de logement dans votre dossier Erasmus+ sur Mobility-Online.

En fonction du nombre de réservations reçues, votre demande de logement pourra être acceptée ou refusée. Vous serez informé via votre dossier Mobility-Online des démarches à suivre pour confirmer votre demande de logement (vous devrez constituer un dossier spécifique pour le CLOUS, avant votre arrivée en France).

Campus de Pau

Sur le campus de Pau, nous pouvons proposer aux étudiants Erasmus+ de réserver un logement dans une résidence gérée par le CLOUS de Pau dans la limite des places disponibles.

Si **votre mobilité se déroule à Pau pendant un seul semestre**, vous serez logé dans la cité universitaire Gaston Phoebus.

Si **votre mobilité se déroule à Pau pendant deux semestres**, vous serez logé dans la résidence Ronsard, ou dans la résidence Francis Jammes ou dans la résidence Clé des champs.

Le loyer mensuel des chambres situées dans la cité universitaire **Gaston Phoebus** s'élève à 246 euros par mois pour l'année universitaire 2019-2020.

Le loyer mensuel des appartements situés dans la résidence **Ronsard** s'élève à 347,90 euros par mois pour un T1 (grand studio d'une pièce) pour l'année universitaire 2019-2020.

Le loyer mensuel des appartements situés dans la résidence **Francis Jammes** s'élève à 304,90 euros par mois pour l'année universitaire 2019-2020.

Le loyer mensuel des appartements situés dans la résidence **Clé des Champs** s'élève à 330,00 euros par mois pour l'année universitaire 2019-2020.

Tous les logements du CLOUS de Pau sont équipés de la façon suivante : lit une place, matelas, alèse, bureau, chaise et un petit réfrigérateur.

Il n'y a pas de cuisine individuelle dans les chambres de la cité universitaire Gaston Phoebus mais il y a un évier et une plaque de cuisson pour les studios des autres résidences. Il y a plusieurs cuisines collectives dans la cité universitaire Gaston Phoebus.

Dans tous les cas, les étudiants logés par le CLOUS doivent apporter leur vaisselle, le linge de lit (possibilité de prêter des couvertures et des draps : en fonction des disponibilités). Il n'y a pas de four, ni de micro-onde, ni de télévision.

IMPORTANT : Le CLOUS de Pau vous demandera de fournir obligatoirement une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisque habitation.

Pour une chambre située dans la cité universitaire Gaston Phoebus : si vous ne pouvez pas payer la totalité de votre séjour à votre arrivée, vous devrez régler une provision correspondant à un mois de loyer et le 1er mois de loyer. (Attention, il faut prévoir de payer en espèces ou avec une carte bancaire dont le plafond de paiement est assez élevé).

Le dossier que vous recevrez ou que vous avez reçu vous informe de la nécessité de fournir un garant, 2 solutions s'offrent à vous :

- un garant physique (une personne habitant dans la limite des pays Européens) (voir document « acte de caution solidaire joint au dossier »). Cela signifie que si vous ne pouvez pas payer les autres mois de loyer, cette personne devra payer à votre place ;
- les étudiants européens qui n'auraient pas la possibilité d'avoir un garant physique, peuvent bénéficier de la procédure VISALE qui remplace l'acte de caution solidaire.

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROUS de Bordeaux afin d'obtenir d'autres informations : <http://www.crous-bordeaux.fr/logements/carte-des-logement/>

Si vous avez des questions sur les logements, nous vous invitons à contacter le CLOUS de Pau par e-mail : admission.pau-landes@crous-bordeaux.fr

Campus de la Côte Basque (Bayonne et Anglet)

Sur le campus de la Côte Basque, nous pouvons proposer aux étudiants Erasmus+ de réserver un logement dans une résidence gérée par le CLOUS dans la limite des places disponibles.

Attention, vous devrez faire cette demande de logement dans votre dossier ERASMUS+ sur l'application Mobility-Online.

Pour une chambre située dans une résidence universitaire située sur le campus de la Côte Basque : si vous ne pouvez pas payer la totalité de votre séjour à votre arrivée, vous devrez régler une provision correspondant à un mois de loyer et le 1er mois de loyer. (Attention, il faut prévoir de payer en espèces ou avec une carte bancaire dont le plafond de paiement est assez élevé).

Le dossier que vous recevrez ou que vous avez reçu vous informe de la nécessité de fournir un garant, 2 solutions s'offrent à vous :

- un garant physique (une personne habitant dans la limite des pays Européens) (voir document « acte de caution solidaire joint au dossier »). Cela signifie que si vous ne pouvez pas payer les autres mois de loyer, cette personne devra payer à votre place ;
- les étudiants européens qui n'auraient pas la possibilité d'avoir un garant physique, peuvent bénéficier de la procédure VISALE qui remplace l'acte de caution solidaire.

Tous les logements du CLOUS sont équipés de la façon suivante : lit une place, matelas, alèse, bureau, chaise et un petit réfrigérateur.

Dans tous les cas, les étudiants logés par le CLOUS doivent apporter leur vaisselle, le linge de lit (possibilité de prêter des couvertures et des draps : en fonction des disponibilités). Il n'y a pas de four, ni de micro-onde, ni de télévision.

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROUS de Bordeaux afin d'obtenir d'autres informations : <http://www.crous-bordeaux.fr/logements/carte-des-logement/>

Voici l'adresse e-mail pour contacter les bureaux du CROUS de Bordeaux situé sur la Côte Basque : hebergement.cote-basque@crous-bordeaux.fr

Campus de Tarbes

Sur le campus Tarbes, nous pouvons proposer aux étudiants Erasmus+ de réserver un logement dans une résidence gérée par le CLOUS dans la limite des places disponibles.

Attention, vous devrez faire cette demande de logement dans votre dossier ERASMUS+ sur l'application Mobility-Online.

Si vous avez des questions sur les logements universitaires à Tarbes, nous vous invitons à contacter le CLOUS de Tarbes par e-mail : contact.tarbes@crous-toulouse.fr

Nous vous invitons à consulter le site internet du CROUS de Toulouse afin d'obtenir d'autres informations : <http://www.crous-toulouse.fr/>

Pour information, la ville de Tarbes est située dans la région Occitanie.

Logements en dehors des campus universitaires ou dans le secteur privé

Si vous souhaitez chercher un logement dans le secteur privé à proximité du campus universitaire, voici quelques idées de sites internet pour vous aider :

- www.airbnb.com
- www.leboncoin.fr
- www.lokaviz.fr
- www.couchsurfing.com
- www.appartager.com
- www.cohebergement.com.

6- Programme d'accueil pour les étudiants Erasmus+

Pour les étudiants Erasmus+ dont la mobilité se déroule à Pau au cours du 1^{er} semestre ou au cours de l'année complète, un programme d'accueil est proposé du mercredi 28 août au vendredi 30 août et du lundi 2 septembre au samedi 7 septembre 2019 sur le campus de Pau.

Pour les étudiants Erasmus+ dont la mobilité se déroule à Bayonne ou Anglet au cours du 1^{er} semestre ou au cours de l'année complète, un programme d'accueil est proposé du lundi 2 au samedi 7 septembre 2019 sur le campus de Bayonne.

Nous vous donnerons des informations complémentaires sur ce programme d'accueil qui fait partie de votre mobilité : nous vous recommandons fortement d'y participer !

Au cours de ce programme d'accueil :

- nous vous aiderons à récupérer la clé de votre logement « CLOUS »,
- nous vous aiderons à réaliser votre inscription administrative à l'UPPA,
- vous assisterez à une réunion d'information et de présentation sur l'UPPA,
- vous suivrez des cours de français,
- vous rencontrez d'autres étudiants,
- vous pourrez participer à des activités sportives et culturelles...

Vous apporterez **une enveloppe** avec l'adresse du service des relations internationales de votre université d'origine (pour l'envoi de votre relevé de notes) et votre attestation d'arrivée Erasmus+ ou autre programme (merci de noter votre nom au dos de cette enveloppe afin de l'identifier facilement).

7- Calendrier universitaire de l'UPPA

Pour les étudiants Erasmus+ dont la mobilité se déroule au cours du 1^{er} semestre ou au cours de l'année complète, un programme d'accueil est proposé du 28 août au 7 septembre 2019 (voir dates exactes ci-dessus).

La plupart des cours du premier semestre commencent le 9 septembre 2019.

La plupart des cours du second semestre commencent le 21 janvier 2020.

Pour plus de détails, merci de consulter le calendrier universitaire disponible sur notre site : <https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarité/calendrier-universitaire.html>

8- Informations pratiques

✓ Visa d'études pour la France

Si vous n'avez pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, vous devez demander un visa d'études pour la France car votre visa ou carte de séjour est valable uniquement pour votre pays de résidence. Pour demander des renseignements sur l'obtention des visas pour la France, nous vous invitons à vous adresser à l'ambassade de France de votre pays de résidence.

✓ Les cours de français

En tant qu'étudiant Erasmus+, vous aurez la possibilité de suivre des cours de français pendant votre le programme d'accueil mais également tout au long de votre mobilité.

A PAU, les cours sont organisés par l'IEFE : <https://iefe.univ-pau.fr>

Sur la Côte basque, les cours sont organisés par le CLEREMO : <https://cleremo.univ-pau.fr>

✓ Les villes de votre mobilité

N'hésitez pas à consulter le site de votre future ville d'accueil : www.pau.fr, www.bayonne.fr etc.

✓ L'allocation d'aide au logement

Une fois en possession d'un contrat de location, d'un titre de séjour, de votre extrait d'état civil avec filiation (acte de naissance) et d'un compte en banque français, vous pourrez demander une aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La demande peut être faite en ligne <http://www.caf.fr> ou dans l'agence la plus proche de votre domicile. La CAF seule déterminera votre droit à une allocation en fonction de votre situation actuelle et de vos revenus antérieurs.

✓ L'ouverture d'un compte bancaire dans une banque en France

Pour ouvrir un compte, il faut prendre un rendez-vous avec un conseiller dans une banque. Il vous indiquera les documents à apporter (en général, une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

✓ Le WIFI sur les campus

Il existe 2 réseaux WIFI : EDUROAM et UPPAWIFI.

✓ La santé sur les campus

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) est à votre disposition pour les questions relatives à votre santé. Pour plus de détails, merci de consulter la page suivante : <https://sante-etudiant.univ-pau.fr/fr/index.html>

✓ Les transports en commun

Il existe un réseau de transports en commun dans chaque ville où l'UPPA a un campus :

A Pau : www.reseau-idelis.com

A Bayonne et à Anglet : www.chronoplus.eu

A Tarbes : www.alezan-bus.com

A Mont de Marsan : www.bustma.com

✓ Le sport à l'université

Plusieurs activités sportives sont proposées par le service des sports de l'UPPA. Nous vous invitons à consulter le site suivant : <https://sport.univ-pau.fr/fr/index.html>

✓ Les restaurants universitaires

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) dispose de nombreux restaurants universitaires sur les campus universitaires de l'UPPA. Les adresses des restaurants universitaires (RU) se trouvent dans la rubrique « restauration » : <http://www.crous-bordeaux.fr/restauration/nosrestaurants/>

✓ **Les commerces à Pau**

Un grand centre commercial est situé tout près du campus de Pau : <https://www.pautempo.com/>

✓ **Les associations étudiantes**

Plusieurs associations étudiantes existent sur le campus de Pau notamment l'association ESN Pau - Erasmus+ Student Network. Cette association organise régulièrement le Café des Langues.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/esnpau/>

Pour plus d'information sur les associations étudiantes, nous vous invitons à consulter le site suivant : <https://www.univ-pau.fr/fr/vie-associative.html>

✓ **Les jobs**

Si vous envisagez de chercher un travail pendant votre mobilité, nous vous conseillons de consulter les sites internet suivants :

- www.jobaviz.fr
- www.leboncoin.fr
- www.indeed.fr
- www.pole-emploi.fr
- www.studentjob.fr/offres-d-emploi/pau
- etc.

9- Démarches administratives en France et documents à apporter avec vous

Afin de faciliter vos démarches administratives en France, il est vivement conseillé d'apporter les documents suivants :

- **Des photos d'identité.**
- Votre **pièce d'identité ou passeport.**
- 2 ou 3 copies recto/verso de votre pièce d'identité ou passeport.
- 2 ou 3 copies recto/verso de votre carte européenne d'assurance maladie pour les ressortissants européens (UE/EEE) et Suisse.
- 2 ou 3 copies de l'attestation RAMQ pour les ressortissants québécois.
- **Extrait d'acte de naissance traduit en français** (document à fournir si vous envisagez de demander des allocations logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales*).
- Votre **permis de conduire** si vous envisagez d'utiliser un véhicule en France (vérifier si le vôtre est valable en France).
- **Carnet de santé avec vos vaccinations.**
- **Attestation d'assurance rapatriement** : avant votre arrivée en France, vous devez souscrire une assurance rapatriement pour toute la durée de votre séjour en France (en cas de maladie grave ou de décès). Certaines cartes bancaires incluent une assurance rapatriement, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir. Vous pouvez également contacter une compagnie d'assurance.
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** : cette assurance permet de couvrir les dégâts que vous pourriez causer involontairement aux autres. Cette assurance est notamment demandée pour finaliser votre inscription administrative. En France, la majorité des banques et compagnies d'assurances propose des contrats d'assurance de responsabilité civile. Si vous ne trouvez pas cette assurance dans votre pays d'origine, vous pourrez la prendre ici en France auprès d'une agence bancaire ou d'une compagnie d'assurances. Autre possibilité : parfois, les universités étrangères assurent elles-mêmes leurs étudiants.

Nous vous conseillons de poser la question à votre université. Dans tous les cas, vous devez nous fournir une attestation avec votre nom indiqué dessus.

Avant de partir, scannez tous vos documents importants et envoyez-les sur votre boîte mail et enregistrez les sur une clé USB ou disque dur externe. Si possible, emportez également avec vous 2 ou 3 photocopies de ces documents, car vous en aurez besoin très rapidement en France, pour l'entrée dans le logement ou l'ouverture d'un compte en banque par exemple.

**Si vous envisagez de faire une demande d'aide au logement auprès de la CAF Caisse d'allocations familiales, il faudra notamment fournir un extrait d'acte de naissance traduit en français. La CAF verse les éventuelles aides au logement sur des comptes bancaires ouverts en France uniquement. Vous devez donc envisager d'ouvrir un compte bancaire en France. Pour ouvrir un compte bancaire en France, il faudra fournir un justificatif de domicile en France et d'autres documents. L'ouverture d'un compte bancaire demande donc quelques jours. Nous vous invitons à consulter le site de la CAF : www.caf.fr.*

10- Le service des relations internationales de l'UPPA

En dehors des périodes d'arrivée, le service des relations internationales de l'UPPA, situé sur le campus de Pau, est ouvert le lundi et le jeudi de 13h30 à 16h30 et le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

*La Direction des relations internationales de
l'UPPA reste à votre disposition pour tout
renseignement complémentaire
et vous souhaite un excellent séjour à l'UPPA.*

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Direction des relations internationales
BP 576 - 64012 PAU CEDEX - FRANCE
Tél. : 05.59.40.70.55

www.univ-pau.fr
<https://ri.univ-pau.fr>

Email : incoming-students@univ-pau.fr

Note : les informations contenues dans ce guide sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.